

83 B 685

12 NOV. 1998

A 9253

**MICROSOFT FRANCE**  
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 26.500.000 Francs**  
**SIEGE SOCIAL : ZAC DE COURTABOEUF**  
**18, AVENUE DU QUEBEC**  
**91140 VILLEBON SUR YVETTE**

**RCS EVRY B 327 733 184**

## ***PROCES-VERBAL***

***D'UNE DECISION ECRITE DES ASSOCIES***  
***EN DATE DU 25 AOUT 1998***

**Les soussignées,**

**La société Microsoft Corporation**, ayant son siège social à One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399, U.S.A., représentée par M. Jean-François Heitz, propriétaire de deux cent soixante quatre mille neuf cent quatre vingt dix neuf (264.999) parts sociales,

**et**

**La société MSHC LLC.**, ayant son siège social, 1700 Bank of America Plaza, 3005 4th str., Las Vegas, N.V., 89101, U.S.A., représentée par M. Margaret Rae Adams, propriétaire d'une (1) part sociale

agissant en qualité d'associés de la société Microsoft FRANCE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 26.500.000 Francs divisé en 265.000 parts sociales de 100 Francs chacune, ont adopté les résolutions ci-après relatives à la nomination de Monsieur Marc d'Estournelles Chardon, en qualité de nouveau co-gérant de la société et à la constatation de la démission de Monsieur Jean-Philippe Courtois, de ses fonctions de co-gérant, à savoir :

### **Première Résolution**

Les associés décident de nommer, à compter de la date des présentes, en qualité de co-gérant de la société, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le vendredi le plus proche de la date du 30 juin 1999, renouvelable par périodes successives d'une année :

Monsieur Marc d'Estournelles Chardon  
de nationalité française  
demeurant 7, domaine de l'Abbaye  
78810 Feucherolles

## **Deuxième Résolution**

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident que Monsieur Marc d'Estournelles Chardon, en sa qualité de co-gérant de la société, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la société, conformément à la loi et aux dispositions statutaires.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que cette limitation de pouvoirs puisse être opposée aux tiers, il est expressément convenu que Monsieur Marc d'Estournelles Chardon se conformera, pour l'exécution de ses fonctions, aux limitations de pouvoirs prévues à l'article 12 des statuts dont il déclare avoir pris pleinement connaissance.

Monsieur Marc d'Estournelles Chardon déclare accepter les fonctions de co-gérant qui viennent de lui être confiées en apposant sa signature sur le présent procès-verbal.

Il déclare, en outre, ne pas être en contravention avec les dispositions légales relatives aux incompatibilités et aux interdictions ou déchéances du droit d'exercer lesdites fonctions.

## **Troisième Résolution**

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Jean-Philippe Courtois de ses fonctions de co-gérant de la société, à compter de la date des présents.

En conséquence de cette démission, les associés décident de mettre fin aux différents pouvoirs accordés à Monsieur Courtois, par décision du 2 décembre 1996, pour le fonctionnement des comptes bancaires de la société.

## **Quatrième Résolution**

Les associés décident que Monsieur Marc d'Estournelles Chardon bénéficiera des mêmes pouvoirs que ceux qui avaient précédemment été attribués à Monsieur Courtois, en ce qui concerne les règlements que peuvent effectuer, pour le compte de la société, par chèque ou sous toute forme, certaines personnes limitativement énumérées au cours de la décision des associés de Microsoft France du 2 décembre 1996, que Monsieur Marc d'Estournelles Chardon déclare avoir pris connaissance.

## Cinquième Résolution

Les associés confèrent tous pouvoirs à la gérance avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'effectuer ou faire effectuer toute formalité requise en rapport avec les résolutions qui précèdent.

*Bon pour acceptation de fonction de gérant*  
*Marc d'Estournelles Chardon*  
 \_\_\_\_\_  
 M. Marc d'Estournelles Chardon

*Jean-François Heitz*  
 \_\_\_\_\_  
 Microsoft Corporation  
 par M. *Jean-François Heitz*  
 Treasurer

*Margaret Rae Adams*  
 \_\_\_\_\_  
 MSHC LLC.  
 par M. *Margaret Rae Adams*  
 Assistant Secretary

\* « Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »  
 (mention à reporter au-dessus de la signature)